

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Sur la Commune de SAINT-DENIS (REUNION)

Une parcelle de terrain, sis rue des Genêts lieudit Saint-François, cadastrée section ER n° 149, d'une contenance de 05 a 50 ca.

Une parcelle de terrain, sis rue des Genêts lieudit Saint-François, cadastrée section ER n° 150 d'une contenance de 04 a 43 ca.

Une parcelle de terrain, sis rue des Genêts lieudit Saint-François, cadastrée section ER n° 151, d'une contenance de 04 a 33 ca.

Une parcelle de terrain, sis rue des Genêts lieudit Saint-François, cadastrée section ER n° 152 d'une contenance de 04 a 94 ca.

Une parcelle de terrain, sis rue des Genêts lieudit Saint-François, cadastrée section ER n° 153, d'une contenance de 08 a 77 ca.

Tel que lesdits biens se poursuivent et comportent avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitude et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans aucune exception, ni réserve.

Sur la mise à prix de : 100 000 €

Outre les charges

L'adjudication est fixée au jeudi 28 mars 2024 à 08 heures 30 à l'audience des ventes du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SAINT-DENIS (REUNION) sis 5, avenue André Malraux - Champ-Fleuri - 97490 SAINTE-CLOTILDE.

Conditions de l'adjudication

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 27 octobre 2023 par la SELAS Amina GARNAULT agissant par Maître Amina GARNAULT, Avocat, au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SAINT-DENIS, où il peut être consulté ou au Cabinet de l'avocat sus nommé.

La visite du bien saisi aura lieu avec le concours de la SELARL MY CJ Commissaires de Justice associés à SAINT-DENIS (REUNION) (Tél. : 0262 90 26 10) dont il conviendra de se rapprocher.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat près le Tribunal Judiciaire de SAINT-DENIS.